

Compte rendu du Conseil de Communauté du 11 décembre 2003 à Vouziers

Présents : Mesdames Geneviève BOUCHE, Marie-Ange BROUILLON, Françoise BUSQUET, Françoise CAPPELLE, Monique CHANCE, Monique DESWAENE, Béatrice FABRITIUS, Marie-Françoise FESTUOT, Marie-Françoise GEILLE, Chantal GIOT, Carmen LOCARD, Marie-Hélène MOREAU, Françoise PERONNE, Chantal PETITJEAN, Gisèle PIERSON, Monique POLICE, Brigitte RAGUET et Messieurs Pascal AFCHAIN, Edmé ALEXANDRE, Claude ANCELME, Bernard BESTEL, Bernard BESTEL, René BOCQUET, Claude BORBOUSE, Jean-Pierre BOSCHAT, Jean-Paul BOUILLEAUX, Bernard BOUILLON, Pierre BOUVART, Luc BRUNEL, Michel COISTIA, Michel COLIN, Gilles COLSON, Bertrand COUSTIER, Jean-Pierre DAUMONT, Bernard DAY, Luc DECORNE, Gérard DEGLAIRE, Pierre DEMISSY, Antoine DE POUILLY, Régis DESTREMONT, Gilles DIDIER, Daniel DINANT, Serge ERNEST, Philippe ETIENNE, Christian GARREZ, Michel GAUMARD, Bernard GIRONDELOT, Joël GOBERT, Patrice GROFF, Franck GROSSELIN, Pierre GUERY, Michel GUTLEBEN, Michel GUYOT, Pierre HU, Hervé LAHOTTE, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Marc LAMPSON, Guy LECLERCQ, Denis LEFORT, Jean-Marc LOUIS, André MALVAUX, Georges MARTINET, François MEENS, Pierre MIART, Pierre MILHAU, Claude MOUTON, Gérard MOUTON, Christian NOIZET, Denis NOIZET, Hubert PASTE, Jean-Louis PAYART, Francis POTRON, Denis PREVOT, Jean-Pol RICHELET, Christophe ROGIE, Daniel SERVAIS, Francis SIGNORET, Gérard SOUDANT, Gildas THIEBAULT, Pierre THIERY, François TORTUYAUX, Bruno VALET, Pierre VERNEL, Jean WULVERYCK, Daniel ZEIMET.

Représentés :

Mme Agnès BEGNY donne pouvoir de vote à M Gérard DEGLAIRE.
Mme Geneviève COSSON donne pouvoir de vote à Mme Françoise CAPPELLE.
Mme Chantal PIEROT donne pouvoir de vote à M Gilles DIDIER.
M Régis BARRE donne pouvoir de vote à M Christophe ROGIE.
M Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Marie-Hélène MOREAU.
M Henri DULON donne pouvoir de vote à M Daniel SERVAIS.
M Bernard PIERRET donne pouvoir de vote à M Claude ANCELME.

Excusés : Mmes Claire BRUNEL, Chantal PONSARDIN, Marie-Line THOMAS, Nicole VERGEZ, Mrs Robert DARCQ, Yann DUGARD, Damien GEORGES, Roland VILLERS

Invités excusés : Mrs Yves GRALL et Clément SERVAIS.

Le quorum étant atteint le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Gérard DEGLAIRE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. GROFF propose à l'Assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour : encaissement d'un chèque reçu de la C.N.P. correspondant au remboursement d'indemnités pour la période maladie de Madame Dominique PETIT. A l'unanimité il est décidé cette inscription à l'ordre du jour.

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 OCTOBRE 2003 :

Le compte rendu de ce Conseil est adopté à l'unanimité.

II) PRESENTATION DES TRAVAUX 2003 DU 2C2A-CERFE :

M. Rémi HELDER présente le bilan 2002/2003 et les perspectives 2003/2004 du 2C2A-CERFE. Il précise que celui-ci fonctionne en année universitaire. Le descriptif détaillé est présenté en annexe de ce compte rendu.

Création du Pôle Nature en 1998 qui se divise en trois entités, Nocturnia, les sites satellites et le 2C2A-CERFE. Ces trois entités fonctionnent ensemble. Le 2C2A-CERFE a été inauguré le 30 octobre 1999, il a trois missions à remplir : la recherche, la diffusion et la formation.

Chaque étudiant est encadré par un laboratoire de recherche rattaché à une université et perçoit une bourse du Conseil Régional. Il s'engage à mener des recherches et à participer à 2 journées et demi d'animation par mois.

M. DE POUILLY demande quelle assurance a-t-on que les recherches, menées actuellement au 2C2A-CERFE, n'ont pas été déjà menées il y a 10 ans ?

M. HELDER répond qu'un Comité scientifique assure le suivi des études, chaque étudiant à également un Directeur scientifique qui suit ses travaux.

M. DE POUILLY demande quand vient le Directeur de Recherche. M. HELDER lui indique qu'il vient une fois par an.

M. ANCELME demande si une étude est prévue concernant les maladies des animaux.

M. GROFF répond que c'est le laboratoire de l'étudiant qui choisit les sujets d'étude, il faut également que le terrain se prête au choix de cette étude. M. GROFF précise, en outre, qu'il n'y a que des scientifiques (6 au total) qui font partie du Comité scientifique et ce sont uniquement eux qui prennent les décisions et valident les études menées.

M. ANCELME signale qu'il serait bien de mener une étude sur le sanglier des Ardennes pour connaître son origine (cochon ou pas etc...).

M. HELDER précise qu'il n'y a pas d'études orientées vers cela pour l'instant. Par ailleurs, il faut savoir que pour un thème comme celui-ci nécessiterait des analyses génétiques très onéreuses. Par rapport à la parasitologie, une thèse démarre sur l'influence du comportement spatial du renard sur la propagation de l'échinococcose. De plus, nous travaillons avec l'A.F.S.S.A. (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments) sur la fièvre hémorragique à syndrome rénal qui sévit dans les Ardennes.

Mlle Marie-Lazarine POULLE présente ensuite la partie « diffusion » de la culture scientifique dont le détail figure dans le document joint en annexe.

M. HELDER précise qu'une exposition est en préparation pour le site NOCTURNIA sur la présentation des travaux des chercheurs.

M. ANCELME demande si des blaireaux sont retrouvés écrasés au bord des routes avec des colliers émetteurs.

Mlle POULLE indique que, dernièrement, un blaireau avec un collier émetteur a été retrouvé. M. GROFF ajoute qu'une collaboration commence à s'instaurer dans les alentours. Des personnes appellent Boulton-aux-Bois lorsqu'elles retrouvent un animal tué ou piégé.

Il rappelle, en outre, que le 2C2A-CERFE propose des activités de formation et dispose désormais d'un N° d'agrément. Le 2C2A-CERFE devra, à terme, s'autofinancer. M HELDER et Mlle POULLE sont reconnus compétents pour le co-encadrement auprès des universités. M. GROFF précise également que le 2C2A-CERFE est un endroit ouvert et que chacun peut s'y rendre pour pouvoir se renseigner et discuter avec M. HELDER et Mlle POULLE ainsi qu'avec les étudiants qui pourraient s'y trouver. Il est, toutefois, préférable de téléphoner avant afin de s'assurer qu'il y ait quelqu'un.

III) PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : Renouvellement du contrat de la secrétaire administrative et juridique :

« Vu la délibération du Conseil de communauté en date du 07 mars 1998 créant un emploi de rédacteur territorial,
considérant les besoins du service, et en vertu de l'article 3 alinéa 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Il est proposé au Conseil de communauté de :

- renouveler pour une période d'un an le contrat de travail de Mlle GUGLIELMETTI Marie-Laure, secrétaire administrative et juridique dont la rémunération sera calculée selon l'indice brut : 510, majoré 438 (représentant un salaire brut annuel de 22 992 euros et mensuel de 1916 euros) sur la base de 35 heures de travail hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2004.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir ».

M. GROFF précise que la dénomination « Secrétaire administrative et juridique » est devenue obsolète et qu'il sera procédé à une dénomination adéquate. M. GROFF soumet au vote le renouvellement de ce contrat.

La délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil.

IV - LOGEMENTS COMMUNAUX :

Un document présentant un nouveau plan de financement global et une nouvelle décision modificative permettant de contracter un emprunt pour financer les travaux a été distribué à tous les membres présents concernant les logements communaux (ajout de 4% d'aléas de chantier).

M. GROFF donne la parole à M. SERVAIS pour développer ce point.

M. SERVAIS indique que 5 logements communaux constituent la programmation de réhabilitation de cette fin d'année 2003 à savoir les logements de Liry, Les Grandes Armoises, Mouron, Sauville et Verrières. (Le projet de la commune de Buzancy sera proposé plus tard car il présente quelques problèmes vu son classement en monument historique, les dépenses s'annoncent donc supérieures à ce qui avait été prévu).

Les opérations de réhabilitation de ces logements ont été détaillées dans le document de travail envoyé aux délégués communautaires. Les plans de financement présentés tiennent compte de l'analyse des offres effectuée par la commission d'Appel d'offres réunie le 02/12/2003. Un rappel succinct est rapporté ci-dessous :

Logement de Verrières.

Coût total pour la réhabilitation : 75 507 €, subventionnée à hauteur de 53,54 %, l'équilibre financier s'effectuant sur seulement 14 ans (la 2C2A bénéficiant d'une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur sur ce projet ; subvention qui aurait pu être attribuée à une autre commune, le but étant de faire jouer la solidarité entre les communes).

Logement de Liry :

Coût total pour la réhabilitation : 74 161,20 €, subventionnée à hauteur de 51 %, l'équilibre financier s'effectuant sur 15 ans.

Logement de Mouron

Coût total pour la réhabilitation : 65 876,47 €, subventionnée à hauteur de 48 %, l'équilibre financier s'effectuant sur 17,08 ans.

Logement de Sauville :

Coût total pour la réhabilitation : 111 186,09 € subventionnée à hauteur de 45,69 %, l'équilibre financier s'effectuant sur 15,58 ou 17,17ans selon le montant du loyer.

Logement de Les Grandes Armoises:

Coût total pour la réhabilitation : 61 215,78 €, subventionnée à hauteur de 50 %, l'équilibre financier s'effectuant sur 15,17 ans.

M. SERVAIS indique toutefois que le montant de la D.D.R. (Dotation de Développement Rural) a baissé ce qui va limiter la réhabilitation à deux logements seulement pour l'année prochaine. Il faudra emprunter et prolonger la durée de remboursement des emprunts. Pour certains logements nécessitant beaucoup de travaux, il ne sera pas possible d'entreprendre une réhabilitation si on n'obtient pas de subventions.

M. GROFF ajoute que la durée d'investissement pourrait être de 20 à 25 ans sur un logement complètement restructuré. La subvention D.D.R. est attribuée prioritairement à des projets économiques.

M. BOQUET constate que c'est « tant pis » pour les projets qui ne passent pas. M. GROFF répond que tout est fait pour remédier à ce problème ; l'étalement de la durée de l'emprunt semblerait le moins douloureux.

M. BOCQUET trouve élevé le taux des honoraires de l'architecte pour le logement de Verrières qui est de 12 % alors que pour les autres logements il est de 10 % ce qui est déjà excessif.

M. SERVAIS répond qu'il ne s'agit pas du même architecte. M. GROFF ajoute que ces taux ne sont pas excessifs par rapport à d'autres opérations. Il faut savoir que les architectes assurent le suivi des chantiers, la sécurité etc...

M. PAYART s'étonne de voir inscrit en recettes le montant de l'emprunt alors que c'est une dépense. M. GROFF répond que le montant d'un emprunt est toujours inscrit en recettes, en revanche, les remboursements des emprunts sont eux inscrits en dépenses.

M. PAYART remarque que le taux de l'emprunt pour le logement de Verrière de 4,9 % est élevé car la durée de remboursement n'est que de 14 ans. M. GROFF indique que la commission a travaillé sur des coûts moyens d'emprunts, ce taux pourrait être révisé à la baisse ou à la hausse. En tout état de cause, il n'y aura qu'un seul emprunt avec un seul taux.

M. GROFF demande au Conseil de Communauté d'approuver le nouveau plan de financement et la nouvelle décision modificative libellé comme suit :

Décision modificative budget général :

Afin de pouvoir engager les opérations de réhabilitation des logements communaux pour les communes des Grandes Armoises, Liry, Mouron, Sauville et Verrières, il est nécessaire d'inscrire les crédits suivants en dépenses et en recettes au Budget Général 2003 :

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 23 - Immobilisations en cours :

Article 23171 : Immobilisations corporelles d'admin. général : 403 435 €

Recettes :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement :

Article 1321 : Subventions d'équipement non transférable Etat : 149 193 €

Article 1322 : Subventions d'équipement non transférable Région : 33 706 €

Article 1323 : Subventions d'équipement non transférable département : 8 386 €

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :

Article 1641 : Emprunts 212 180 €

Soit une section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à 498 580,42 € pour le Budget Général 2003.

Le conseil approuve le nouveau plan de financement et la nouvelle décision modificative à l'unanimité.

V) FINANCES :

a) Fixation des tarifs des furets vendus par le 2C2A/CERFE :

Il est proposé au Conseil de Communauté de fixer à 20 euros l'unité, le prix de vente des furets du 2C2A/CERFE et d'autoriser le Président à signer tous les actes à venir.

M. GROFF souligne que ces furets se sont reproduits dans le cadre d'une étude du 2C2A-CERFE. Pour les personnes intéressées, s'adresser au 2C2A-CERFE à Boulton-aux-Bois.

Le Conseil de Communauté approuve la fixation de ce tarif à l'unanimité.

b) Point ajouté à l'ordre du jour (signalé en début de séance) :

- Encaissement d'un chèque d'un montant de 1 847,79 € du C.N.P.

- Décision modificative Budget général section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 012 – Charge de personnel :

Article 6451 : Cotisations URSAAF : + 2 847,79 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

Article 678 : Autres charges exceptionnelles : - 1 000 €

Recettes :

Chapitre 013 – atténuation de charges :

Article 6419 : Remboursement sur rémunérations du personnel : + 1 847,79 €

Soit une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 1 898 954,34 € pour le budget général 2003.

L'encaissement du chèque et la décision modificative sont adoptés à l'unanimité par le Conseil de Communauté.

VI) TOURISME -TRAIN TOURISTIQUE : Projet de délibération relatif à l'étude faisabilité concernant le développement du Chemin de Fer Touristique du Sud des Ardennes et les autres animations à mettre en place dans son environnement :

Afin de constituer le dossier de demande de subvention correspondant à cette opération, il est nécessaire que le Conseil de Communauté approuve la délibération ci-dessous présentée :

« Vu la compétence tourisme inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes article 2,

Vu les crédits budgétaires correspondant inscrits au budget primitif 2003,

Vu le projet d'étude de faisabilité concernant le développement du Chemin de Fer Touristique du sud des Ardennes et les autres animations à mettre en place dans son environnement,

Vu l'avis favorable prononcé par la commission « Tourisme » réunie le 6 novembre 2003 et le Bureau réuni le 27 novembre 2003,

Le Conseil de Communauté décide de :

- Mener à bien cette opération pour un montant global de 33 039,34 € TTC,

- Solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre partenaire potentiel susceptible de financer ce type d'opération,

- Autoriser le Président à signer tout document relatif à cette étude ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil de Communauté.

VII) – NOCTURNIA (Budget annexe site Grand Public) : Proposition de la commission d'appel d'offres en matière de scénographie (voir tableau en annexe) :

La commission du 17 novembre dernier a déclaré l'ensemble des lots fructueux suivant les préconisations du scénographe. M. GROFF signale que les offres retenues étaient intéressantes dans l'immédiat ; ce n'était pas par rapport à la qualité que les autres n'ont pas été retenues.

Cette commission a par ailleurs retenu 3 options pour un montant total H.T. de 64 416,10 € qui sont les suivantes :

l'option 8 : pour un montant de 20 387,90 € H.T. (conception d'une brochure guide) ;

l'option 5 : pour un montant de 22 014,10 € H.T. (poursuite interactive du papillon) ;

l'option 7 : pour un montant de 22 014,10 € H.T. (poursuite interactive du mulot) ;

Ces options, entraînant un dépassement de 53 293,75 € H.T. du poste affecté à la partie scénographique, peuvent être financées par une partie du poste réservé aux aléas de chantier qui s'élève aujourd'hui à 121 575,52 € H.T. et ce sans provoquer un dépassement de l'enveloppe globale affectée à l'ensemble du projet. En effet, compte tenu de l'avancement du chantier, le poste aléas qui s'élèverait après déduction du montant des options à 68 281,77 € H.T., paraît confortable.

Le Bureau du 27 novembre dernier ayant formulé un avis favorable, il est proposé au Conseil de Communauté d'entériner cette proposition par la délibération suivante :

« Compte tenu des résultats de l'appel d'offres restreint lancé pour l'aménagement scénographique de Nocturnia (site grand public du Pôle Nature),

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté autorise le Président, en sa qualité de Personne Responsable des Marchés à signer les marchés faisant suite à la procédure d'appel d'offres restreint relatif à l'aménagement du site grand public du Pôle Nature attribués par la commission d'appel d'offres du 17 novembre 2003 et conformément au tableau joint repris en annexe. »

Avant de voter cette délibération, M. DAUMONT aimerait avoir plus de renseignements sur l'état d'avancement des travaux et connaître la date d'ouverture de ce site. Il regrette le manque d'informations autour de Nocturnia.

M. GROFF indique qu'il faut 18 mois de travaux et que l'ouverture est prévue courant l'été 2004, c'était l'objectif fixé et qui sera sans doute respecté vu qu'il n'y a pas eu d'aléas climatiques, par contre, on ne peut pas avancer de date précise à savoir le jour et le mois de l'ouverture.

M. DAUMONT trouve dommageable qu'il n'y ait pas de point de presse, il constate qu'il y a souvent des articles sur les Crêtes Préardennaises dans le journal, il pense que la 2C2A devrait faire de même. Il indique, en outre, que la Ville de Vouziers fournit beaucoup d'informations également via son bulletin.

M. GROFF reconnaît que la communication n'est pas encore le point le plus fort de la 2C2A. Il indique qu'il est prévu de retracer les différentes étapes d'avancée des travaux dans le prochain bulletin de la 2C2A. Il ajoute toutefois que chacun peut aussi faire sa recherche d'informations, il ne suffit pas d'être uniquement spectateur de l'information.

M. DAUMONT évoque le dossier de presse qui avait été élaboré lors de la venue du Ministre et qui pourrait pu être transmis à la population.

M. GROFF précise que ce dossier de presse était comme son nom à destination de la presse. Il a été édité en 180 exemplaires et diffusé aux différents médias, journaux, hebdomadaires spécialisés etc... Il y aura certainement beaucoup de retour à cette diffusion en matière de communication.

M. DAUMONT souhaite néanmoins que les 20 000 habitants du territoire de la 2C2A reçoivent plus d'informations afin qu'ils puissent promouvoir eux-mêmes Nocturnia.

M. GROFF souligne qu'il sera tenu compte des remarques en matière de communication.

M. DE POUILLY demande à revenir sur la question de la SEM qui a été évoquée devant le Bureau ?

M. GROFF indique que la loi sur les SEM a changé il y a peu de temps. D'autre part, dans le budget prévisionnel de Nocturnia il avait été prévu des emplois aidés, type emploi jeunes, pour atténuer les charges mais l'Etat les a supprimés ; les coûts ont dû être réactualisés. Pour ces deux raisons, le Cabinet GREVIN Développement réalise une étude et doit donner ses conclusions fin janvier 2004. De même, au niveau national, la Caisse des Dépôts et Consignations qui était un partenaire important dans le capital des SEM ne va, maintenant, plus s'impliquer. Une SEM est un organisme de droit privé, elle est constituée de capitaux

publics et de partenaires privés (type banques...). Le Cabinet GREVIN travaille sur le dossier afin que l'on puisse faire un démarchage auprès de partenaires tant publics que privés. M. GROFF précise, toutefois, que la 2C2A restera propriétaire de l'investissement, elle sera donc « maître » sur l'immobilier.

M. DE POUILLY demande si une SEM reste néanmoins jouable. M. GROFF lui indique que oui d'après les premiers contacts, dans un premier temps. D'autant que la Fonction publique n'est pas adaptée au système commercial. Une SEM bénéficie de plus de souplesse au niveau du statut des personnels que ce soit sur l'amplitude horaire de la journée ou sur les récupérations qui peuvent s'effectuer en saison basse par exemple.

M. GROFF demande au Conseil de Communauté de délibérer sur la proposition de la commission d'appel d'offres en matière de scénographie citée plus haut.

Le Conseil de Communauté adopte cette proposition moins une abstention.

VIII – FIXATION DES TARIFS DE LA PISCINE POUR 2004

La commission paritaire « piscine », réunie le 4 novembre dernier, et le Bureau du 27 novembre dernier, proposent au Conseil de Communauté d'appliquer une hausse de 2 % des tarifs en 2004 comme détaillés ci-dessous :

Adultes		Enfants (moins de 16 ans)	
2C2A	2,35 €	2C2A	1,65 €
Extérieurs	3,20 €	Extérieurs	2,35 €

Carnet adultes (12 entrées)		Carnet enfants (12 entrées)	
2C2A	23,50 €	2C2A	15,90 €
Extérieurs	32,00 €	Extérieurs	23,15 €

Autres tarifs applicables en 2004					
Scolaires/Groupes		Matériel	0,50 €		
Ligne d'eau : 2C2A	19,80 €	Je nage en famille			
Ligne d'eau : Extérieurs	19,80 €	Adultes		Enfants	
Leçons		2C2A	1,40 €	2C2A	0,80 €
2C2A	4,80 €	Extérieurs	1,95 €	Extérieurs	1,35 €
Extérieurs	6,25 €	Animations			
		2C2A : Unité	4,20 €	Carnet de 12	41,65 €
		Extérieur : Unité	5,70 €	Carnet de 12	56,60 €

M. LAHOTTE demande par qui ont été désignés les membres de la commission paritaire de la piscine ?

M. GROFF répond que la 2C2A a désigné ses membres qui sont (pour rappel) : Mrs Gérard DEGLAIRE, Gilles DIDIER, Pierre GUERY et Francis SIGNORET et la Ville de Vouziers a désigné ses propres membres. Pour la compétence, une décision a été prise par délibération de la 2C2A et délibération de la Ville de Vouziers.

M. LAHOTTE se demande pourquoi l'existence d'une commission paritaire alors que c'est la 2C2A qui gère les finances.

M. GROFF répond que la 2C2A ne peut pas prendre en charge la gestion du personnel, la 2C2A assure simplement l'équilibre du fonctionnement. Pour l'avenir, la piscine va vraisemblablement représenter un investissement lourd et sera porté par la 2C2A.

M. LAHOTTE fait remarquer que ce sera pareil pour le cinéma.

M. GROFF répond que non, ce n'est pas pareil. La 2C2A n'est pas propriétaire, ni gestionnaire du Cinéma. Il est accordé simplement une subvention pour l'Association « Les Tourelles ».

M. PAYART remarque que les tarifs pour le territoire de la 2C2A sont privilégiés sauf pour la ligne d'eau à 19,80 €.

M. GROFF lui indique que cela concerne du public scolaire (Attigny, des communes de la Marne etc...) ; on est dans la continuité de ce qui se pratiquait auparavant.

Le Conseil de Communauté approuve les nouveaux tarifs 2004 à l'unanimité.

IX) QUESTIONS DIVERSES :

M. COISTIA demande (sur question de M. VERNEL lors du précédent Conseil) où en est le projet d'acquisition de terrain à Belval et le projet d'un site d'hébergement ; la question devait être débattue avant fin 2003 ?

M. GROFF ne possède pas d'éléments plus précis, pour l'instant il n'y pas d'évolution sur le dossier ; il ajoute que dès qu'il aura des informations sur ce sujet il les communiquera.

Actuellement, en ce qui concerne l'hébergement des stagiaires de l'Office National de la Chasse et la Faune Sauvage, le Parc de Belval loue un gîte à Beaumont en Argonne.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, M. GROFF clôt la séance à 21H30.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Patrice GROFF.

Gérard DEGLAIRE